

TRAIL DES ETANGS 2019

Article 1

PARCOURS

2 Parcours en une seule boucle : 10 et 15 km

Un fléchage est prévu.

Lieu de départ et d'arrivée: Etangs de Cergy – Parking P3

Horaire de départ : 9h30

Lieu du départ : Parking P3

Parking des coureurs : P5

Article 2

CERTIFICAT MEDICAL

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2001 et avant.

Les concurrents non licenciés doivent fournir un certificat médical portant la mention

"de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition"

datant de moins d'un an le jour de la manifestation.

Tous les concurrents doivent présenter une carte d'identité lors du retrait du dossard.

Article 3

ASSURANCE

Responsabilité Civile: Les organisateurs sont couverts par l'assurance « APAC »

Individuelle civile : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée

à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique avant,

pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels

Article 4

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs bénévoles.

La Protection Civile, sera présente à mi-parcours et à l'arrivée.

Article 5

RAVITAILLEMENT

Trail en semi autonomie, il est recommandé de courir avec un camel-back ou un bidon.

Un ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

Article 6

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La nature nous accepte : respectez là. Ne jetez pas vos détritux au sol, ramenez les

avec vous. Un tri sélectif est prévu au départ et à l'arrivée de la course.

Article 7

UTILISATION D'IMAGES

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou

audiovisuelles prises lors des épreuves, sur lesquelles ils pourront apparaître

Article 8

DOSSARDS

Les dossards seront à retirer à partir de 8h00 Etangs de Cergy, parking P3

Article 9 INSCRIPTION ET TARIFS

Avant le 6 janvier 2019

Par courrier : 7€

Corinne GEORGET SIMONET
864, rue des Ormes
60240 Fresneaux Montchevreuil

Par internet : www.lesportif.com et www.adeorun.com 7 €

Inscription sur place : 10€.

Fin des inscriptions sur place à 9h00.

Article 10 INTEMPERIES

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11 RECOMPENSES

Récompenses aux 3 premiers femmes. 3 premiers hommes de chaque course

Remise des récompenses vers 12h

Article 12 ENGAGEMENT DES COUREURS

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Organisateurs

Feux Follets de Bernes

Mairie de Bernes sur Oise

95340 Bernes sur Oise

Site : www.feux-follets-bernes-sur-oise.fr

PLAN DES PARCOURS

